

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur :

Règlement n° 1302-2020, décrétant une dépense et un emprunt de 370 500 \$ pour les travaux d'asphaltage de la rue Katherine

Je soussigné

Matthieu Ledoux, CPA, CGA, directeur général et secrétaire-trésorier
(titre)

de la Municipalité de Sainte-Sophie

certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de

17

Que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de

9

Que le nombre de demandes faites est de

0

Que le règlement d'emprunt n°1302-2020 est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.

ou

Qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite

En foi de quoi, je signe le présent certificat,
à Sainte-Sophie, le 31 août 2020



Matthieu Ledoux, CPA, CGA,
Directeur général et secrétaire-trésorier